Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260605-D2026_38-DE

COMMUNE DE TRÉOUERGAT
FINISTÈRE
Canton de SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 6

Date de la convocation : 28/05/2026

Le vendredi 5 juin 2026, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni en mairie sous la présidence de Reun TREGUER, Maire.

Etaient présents :

Myriam GUENEUGUES, Cécile JEGOU, Kévin LE FLEM, Mikaël LE MENE, Jean-Michel L'HOSTIS, Fabienne MORVAN, Reun TREGUER, Luc VENNEUGUES, Typhaine BOCANDE, Isabelle LAMOUR.

Etaient absents : Yohan BELLEGUIC

Secrétaire de séance : Mikaël LE MENE

Laetitia GALY, secrétaire général de mairie, assistait à la réunion.

D 2026-38– ÉLECTIONS SÉNATORIALES : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ET DES SUPPLÉANTS

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction ministérielle N° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral AP13052026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026,

Après constatation du quorum, Monsieur le Maire a constitué le bureau électoral conformément à l'article R.133 du Code électoral, composé de :

Président : Monsieur le Maire ;

Membres : Jean-Michel L'HOSTIS, Fabienne MORVAN (conseillers municipaux les plus âgés) ; Typhaine BOCANDE, Kévin LE FLEM (conseillers municipaux les plus jeunes).

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit élire 1 délégué et 3 suppléants au scrutin secret majoritaire à deux tours.

ARTICLE 1 : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ

Après dépouillement, Monsieur Reun TREGUER ayant obtenu 6 voix contre 3 voix pour Madame Typhaine BOCANDE (et 1 vote blanc) et a été proclamé élu délégué au 1er tour de scrutin. L'intéressé a déclaré accepter son mandat.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260605-D2026_38-DE

ARTICLE 2 : ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Après dépouillement, ont été proclamés élus suppléants :

Madame Fabienne MORVAN – 9 voix ;

Madame Typhaine BOCANDE – 9 voix ;

Madame Myriam GUENEUGUES – 8 voix.

Les intéressés ont déclaré accepter leur mandat.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des résultats des opérations électorales ;

DÉSIGNE pour représenter la commune au collège électoral sénatorial :

Délégué : Monsieur Reun TREGUER ;

Suppléants (dans l'ordre) :

Madame Fabienne MORVAN ;

Madame Typhaine BOCANDE ;

Madame Myriam GUENEUGUES.

AUTORISE le Maire à signer la délibération.

Le Maire,
Reun TREGUER,

MAIRIE de TREOUERGAT (Finistère)

Le secrétaire de séance
Mikaël LE MENE